

Résolution sur la participation de la jeunesse à la vie des institutions de la Francophonie

La Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie pour sa 31^e session à Erevan (Arménie), les 10 et 11 octobre 2015,

Consciente de l'importance que revêt l'intégration, la participation et l'implication des jeunes des États et gouvernements membres de la Francophonie dans les prises de décisions politiques qui influenceront le monde francophone de demain, ainsi que de la nécessité d'une représentation adéquate des valeurs, idées et initiatives des nouvelles générations ;

Déterminée à stimuler l'engagement civique des jeunes des États et gouvernements de la Francophonie, à faciliter leur compréhension du fonctionnement des institutions francophones et à favoriser la consolidation de plateformes de dialogue social et politique qui facilitent la mise en réseau des jeunes francophones ;

Convaincue de la nécessité de transmettre à la jeune génération le partage de la langue française et les valeurs que véhicule la Francophonie, comme la démocratie, la promotion de la paix, le développement durable ou la diversité culturelle ;

Convaincue de la nécessité de renforcer le dialogue entre la Francophonie et la jeunesse de l'espace francophone ;

Rappelant les objectifs du Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022 ainsi que les visions, les principes et les objectifs de la Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022 ;

Reconnaissant l'utilité et le succès continu du Parlement francophone des jeunes (PFJ) depuis sa création au Sommet de Moncton en 1999, programme encourageant l'engagement civique et la participation politique des jeunes de l'espace francophone mis en œuvre par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ;

Considérant l'existence du Forum mondial de la langue française, du Portail jeunesse¹ ainsi que de la Plateforme internationale des réseaux des jeunes de la Francophonie (Pirjef), dont la mise en place a été soutenue par l'OIF, l'APF, les opérateurs et les conférences ministérielles permanentes ;

Décide d'explorer les voies et moyens de favoriser la participation des jeunes des États et gouvernements membres de la Francophonie à la vie des instances ;

Invite l'APF et l'OIF, en concertation avec les jeunes et avec les institutions concernées, telle la Conféjes, à élaborer des recommandations en vue d'une implication plus active de la jeunesse à la vie des institutions de la Francophonie et à les présenter à la commission de coopération et de programmation du Conseil permanent de la Francophonie, dans la perspective du XVI^e Sommet de la Francophonie à Madagascar.

ⁱ (www.jeunesse.francophonie.org)